

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 OCTOBRE 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont absents messieurs les conseillers Gérard Boutin, Alexandre Goulet et Richard Ruest.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 18 octobre 2010 ouverte.

RÉSOLUTION 2010-10-329

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en rectifiant le montant inscrit au point 10.4 pour y lire 200 \$:

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2010

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2010
- 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 30 septembre 2010
4. Avis de motion
- 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-8 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur des rues de la Ville en zone résidentielle ou autre

5. Réglementation

6. Administration générale

- 6.1 Paiement d'une somme de 15 802,50 \$ - Smith Vigeant Architectes – Autorisation de signature
- 6.2 René Laporte et Associés, gestionnaire de risques - Paiement de la somme de 1 169,79 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi d'un mandat professionnel à compter du 1^{er} octobre 2010 – Service de la trésorerie et des finances – Monsieur Pierre Bell
- 6.4 Embauche de monsieur Mathieu Rochat à titre de surveillant-concierge au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine
- 6.5 Renouvellement de l'assurance collective pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011
- 6.6 Mutuelle de prévention en santé et sécurité de l'UMQ – Facture comportant l'ajustement final pour l'année 2009 et frais de sortie
- 6.7 Modification à la convention collective des employés cols bleus – Entente entre le Syndicat TUAC, section locale 501 et la Ville d'Otterburn Park – Autorisation de signature
- 6.8 Embauche de monsieur Julien Gauthier à titre de préposé au Service des travaux publics à compter du 18 octobre 2010 et aux conditions prévues à la convention collective des employés cols bleus
- 6.9 Embauche de professeurs pour les sessions de loisirs de l'automne 2010 et de l'hiver 2011 au Centre communautaire de la Pointe-Valaine

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 septembre au 14 octobre 2010
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-10-01
- 7.3 Refinancement des règlements d'emprunts numéros E-425-1, E-428 et E-429 – Emprunt de 1 190 000 \$ par billets – Adjudication
- 7.4 Refinancement des règlements d'emprunts numéros E-425-1, E-428 et E-429 – Emprunt de 1 190 000 \$ par billets

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 241, rue Vigneault
- 8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal – 183, rue Connaught
- 8.3 Demande de PIIA pour la construction des phases 1 à 3 (plans de construction modifiés) – Projet en opération d'ensemble – rue Bellevue

9. Travaux publics

- 9.1 Projet de prolongement des réseaux d'égouts sanitaires et d'eau potable sur la rue Bousquet – Préparation des plans et devis – Mandat à Teknika HBA
- 9.2 Changement de dénomination – Rue Milton
- 9.3 Collecte de branches – Automne 2010 – Octroi du contrat à Services d'arbres M.G.S. inc.

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Soirée bénéfique - Achat de billets
- 10.2 Octroi d'une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme Ott Café pour le paiement des salaires de ses employés
- 10.3 Le Chœur de la Montagne – Campagne de financement 2010 – Contribution de 100 \$
- 10.4 Demande de subvention – Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu – Octroi d'une somme de 100 \$

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

- 12.1 Proclamation de la semaine de la justice réparatrice : 14 au 21 novembre 2010, sous le thème « *Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir* »

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Michel Martin informe les citoyens des faits suivants :

- Le Ott Café est déménagé dans les installations du Centre Edmond-Auclair;
- Gaz de schiste : Rencontre avec madame la ministre Nathalie Normandeau et les maires de la Rive-Sud. Coalition de citoyens à la Ville d'Otterburn Park concernant les gaz de schiste. Une réunion est prévue prochainement;
- Régie de police : Campagne de sensibilisation à la signalisation en milieu scolaire – Campagne « Bon pied, bon oeil ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h05 à 20h12 :

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Edward
À propos du règlement dans le dossier Smith Vigeant, il souhaite plus de précisions.

Monsieur Bernard Jacquet du 160, rue Borden
À propos des gaz de schiste (reporté à la deuxième période de questions car ce n'était pas un sujet de l'ordre du jour)

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Edward
À propos du point 10.2 de l'ordre du jour – Ott Café – Octroi d'une aide de 25 000\$ - Un protocole d'entente sera-t-il signé entre l'organisme et la Ville.

**RÉSOLUTION
2010-10-330**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE
21 SEPTEMBRE 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2010, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 30 SEPTEMBRE
2010**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 septembre 2010.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT
NUMÉRO 332-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA
CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE OU DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE
STATIONNEMENT SUR DES RUES DE LA VILLE EN ZONE RÉSIDENIELLE OU AUTRE**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-8 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur des rues de la Ville en zone résidentielle ou autre.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 15 octobre 2010.

**RÉSOLUTION
2010-10-331**

**PAIEMENT D'UNE SOMME DE 15 802,50 \$, TAXES INCLUSES- SMITH VIGEANT
ARCHITECTES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la firme d'architectes Smith Vigeant a signifié une action sur compte à la Ville et que cette dernière a signifié une demande reconventionnelle à l'encontre des architectes pour services rendus et paiement d'honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT que la Ville ne reconnaît aucunement sa responsabilité mais souhaite régler définitivement ce présent dossier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina,

DE verser la somme de 15 802,50 \$ à cette firme d'architectes conditionnellement à la signature d'une quittance complète et finale entre les parties dans le dossier portant le numéro 750-22-004435-099 et d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite quittance nécessaire au règlement dudit dossier.

**RÉSOLUTION
2010-10-332**

**RENÉ LAPORTE ET ASSOCIÉS, GESTIONNAIRE DE RISQUES - PAIEMENT DE LA
SOMME DE 1 169,79 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre du regroupement des villes de Varennes / Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la firme René Laporte et Associés agit à titre de gestionnaire de risques pour ledit regroupement;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park profite du service de consultation en assurance et doit payer en conséquence, un montant de 1 169,79 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville verse la somme de 1 169,79 \$, taxes incluses à René Laporte et Associés pour couvrir les frais de service de consultation en assurances pour le terme de l'assurance de 2010-2011.

**RÉSOLUTION
2010-10-333**

**OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2010 –
SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCES – MONSIEUR PIERRE BELL**

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer la préparation et la présentation du budget pour l'année financière 2011;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont dispose la Ville présentement;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Ville recommande aux membres du conseil municipal, d'octroyer un mandat professionnel à monsieur Pierre Bell pour réaliser tout le travail nécessaire à l'adoption du prochain budget de la Ville conformément à toute loi et règlement en vigueur et de nommer ce dernier, consultant au Service de la trésorerie et des finances de la Ville;

CONSIDÉRANT que le mandat accordé à monsieur Bell sera temporaire et à durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2010 et qu'il effectuera un maximum de 400 heures à un taux horaire de 45,00 \$, tout inclus;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

D'OCTROYER un mandat professionnel à monsieur Pierre Bell à titre de consultant au Service de la trésorerie et des finances à compter du 1^{er} octobre 2010 et aux conditions énumérées précédemment;

Note de la séance :

Le vote a été demandé sur la proposition par madame la conseillère Joëlle Réhel :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Madame la conseillère Eve Sapina et monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin;

A VOTÉ CONTRE : madame la conseillère Joëlle Réhel;

LA PROPOSITION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 2 VOIX CONTRE 1.

**RÉSOLUTION
2010-10-334**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU ROCHAT À TITRE DE SURVEILLANT-CONCIERGE
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics par intérim dans sa note de service datée du 1^{er} octobre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE monsieur Mathieu Rochat soit embauché au poste de surveillant-concierge du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine à compter

du 1^{er} octobre 2010 à un taux horaire de 17,15 \$ et aux conditions d'emploi des employés cols bleus de la Ville.

**RÉSOLUTION
2010-10-335**

**RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER}
OCTOBRE 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur, SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. indique dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par le Groupe Financier AGA inc. concernant l'assurance collective des employés de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 et conformément aux prix soumis dans leur proposition;

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

**RÉSOLUTION
2010-10-336**

**MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DE L'UMQ – FACTURE
COMPORTANT L'AJUSTEMENT FINAL POUR L'ANNÉE 2009 ET FRAIS DE SORTIE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park faisait partie, en 2009, de la Mutuelle en prévention en santé et sécurité de l'UMQ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 112563 transmise par l'UMQ le 27 septembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le trésorier adjoint soit autorisé à effectuer le paiement de ladite facture qui totalise la somme de 3 718,29 \$.

**RÉSOLUTION
2010-10-337**

**MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS –
ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT TUAC, SECTION LOCALE 501 ET LA VILLE
D'OTTERBURN PARK – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le Syndicat des TUAC, section locale 501 représentant notamment les employés cols bleus et la Ville d'Otterburn Park consentent à modifier la convention collective desdits employés;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent, par conséquent, de modifier les heures de travail des employés cols bleus permanents et à temps plein de la façon suivante : la semaine régulière de travail est de quarante heures réparties du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. À compter du troisième lundi de mai et jusqu'à la première semaine d'octobre,

l'horaire hebdomadaire de travail est de quarante heures réparties du lundi au jeudi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 7h00 à 13h00;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une lettre d'entente pour confirmer cette entente bilatérale et modifier ladite convention;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville accepte de modifier la convention collective tel que mentionné précédemment à compter de la date de signature de l'entente à intervenir à cet effet et;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer les documents nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
2010-10-338**

EMBAUCHE DE MONSIEUR JULIEN GAUTHIER À TITRE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À COMPTER DU 18 OCTOBRE 2010 ET AUX CONDITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager un préposé au Service des Travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un affichage interne, un candidat avait davantage l'expérience pertinente afin d'occuper le poste;

CONSIDÉRANT que ce candidat est à l'emploi de la Ville depuis le 16 avril 2010 à titre de journalier temporaire au Service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics par intérim, formulée dans sa note de service, en date du 6 octobre 2010 adressée au directeur général ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville embauche monsieur Julien Gauthier à titre de préposé au Service des Travaux publics à compter du 18 octobre 2010 à un taux horaire de 21,46 \$ et aux autres conditions prévues à la convention collective des employés cols bleus.

**RÉSOLUTION
2010-10-339**

EMBAUCHE DE PROFESSEURS POUR LES SESSIONS DE LOISIRS DE L'AUTOMNE 2010 ET DE L'HIVER 2011 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général dans sa note de service adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park procède à l'embauche des personnes suivantes aux postes décrits ci-après et selon la rémunération établie :

NOM	POSTE	TAUX HORAIRE
Alexandre Turgeon Dalpé	Professeur de hockey cosom	15 \$
Laurie-Anne Loïselle	Professeure de danse	15 \$
Joyce Murphy	Professeure d'anglais	35 \$
Suzanne Landry	Professeure de Yoga	50 \$

**RÉSOLUTION
2010-10-340**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 SEPTEMBRE AU 14
OCTOBRE 2010**

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 septembre au 14 octobre 2010 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds d'administration

Liste au 14 octobre 2010	196 148,08 \$
Chèques n ^{os} 6252 à 6313	52 328,71 \$
Déboursés par retraits bancaires	<u>248 749,58 \$</u>
TOTAL DES DÉBOURSÉS :	497 226,37 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2010-10-01

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-10-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2010-10-341**

**REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS E-425-1, E-428 ET E-429 –
EMPRUNT DE 1 190 000 \$ PAR BILLETS – ADJUDICATION**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 190 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros E-425-1, E-428 et E-429 au prix de 100,0000 échéant en série 5 ans comme suit :

101 300 \$	3.12 %	25 octobre 2011
104 600 \$	3.12 %	25 octobre 2012
108 600 \$	3.12 %	25 octobre 2013
112 400 \$	3.12 %	25 octobre 2014
763 100 \$	3.12 %	25 octobre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**RÉSOLUTION
2010-10-342**

**REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS E-425-1, E-428 ET E-429 –
EMPRUNT DE 1 190 000 \$ PAR BILLETS**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 190 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de (\$)
E-425-1	200 500 \$
E-428	821 700 \$
E-429	167 800 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le trésorier adjoint;

QUE les billets seront datés du 25 octobre 2010;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2011	101 300 \$
2012	104 600 \$
2013	108 600 \$
2014	112 400 \$
2015	116 300 \$ (à payer en 2015)
2015	646 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans lesdits règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 25 octobre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros E-425-1, E-428 ET E-429;
- chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉSOLUTION
2010-10-343**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 241, RUE VIGNEAULT

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réaliser un agrandissement de la résidence, en cour latérale gauche, de 4,27 x 4,57 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est présentement recouverte de brique et de bois (planches de cèdre) en façade ainsi que d'aluminium sur les côtés et à l'arrière;

CONSIDÉRANT QUE le requérant propose, en façade de l'agrandissement, un revêtement de brique et de bois en façade dans des proportions équivalentes à l'existant;

CONSIDÉRANT QUE le requérant propose en première option, pour les murs latéral gauche et arrière, un revêtement d'aluminium tel qu'existant;

CONSIDÉRANT QUE le requérant propose en seconde option, pour les murs latéral gauche et arrière, un revêtement de bois;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-45-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 septembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la façade soit recouverte de brique et de bois et que les murs latéral gauche et arrière soient recouverts d'aluminium.

**RÉSOLUTION
2010-10-344**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT
PRINCIPAL – 183, RUE CONNAUGHT**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réaliser des travaux de démolition de la véranda arrière, à relever et à relocaliser la résidence pour construire une nouvelle fondation, à effectuer un agrandissement ainsi qu'à remplacer toutes les ouvertures de la résidence;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau parement de bois d'ingénierie sera installé sur l'ensemble de la résidence (parties existante et projetée);

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-46-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 septembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-10-345**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION DES PHASES 1 À 3 (PLANS DE
CONSTRUCTION MODIFIÉS) – PROJET EN OPÉRATION D'ENSEMBLE – RUE BELLEVUE**

CONSIDÉRANT QUE la présente consiste à réaliser un projet en opération d'ensemble comprenant 5 phases de construction;

CONSIDÉRANT QUE chaque phase comprendra 6 unités d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture des bâtiments proposés tient compte de la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE des plans modifiés ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE la moitié des cases minimales demandées seront aménagées en sous-terrain, permettant ainsi de regagner de plus vastes espaces de verdure;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements extérieurs seront en pierre et fibrociment;

CONSIDÉRANT QU'UN plan d'aménagement paysager réalisé par un architecte paysager est proposé;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-47-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 septembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA, aux conditions suivantes :

QUE la teinte du revêtement en fibrociment varie à tous les deux bâtiments principaux;

QUE la partie hors-sol de la fondation de chaque bâtiment soit recouverte de crépi.

**RÉSOLUTION
2010-10-346**

PROJET DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRES ET D'EAU POTABLE SUR LA RUE BOUSQUET – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – MANDAT À TEKNIKA HBA

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement des réseaux d'égouts sanitaires et d'eau potable sur la rue Bousquet a été demandé par certains propriétaires de ce secteur de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services professionnels a été demandée pour la préparation des plans et devis et pour la présentation d'une demande d'autorisation au Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics par intérim;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park octroi un mandat à la firme d'ingénierie Teknika HBA pour préparer les plans et devis et la demande au MDDEP pour la réalisation de ce projet, au coût de 5 100 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de services professionnels de cette firme d'ingénierie.

**RÉSOLUTION
2010-10-347**

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION – RUE MILTON

CONSIDÉRANT qu'un résident a déposé une demande à la Ville afin que la dénomination de la rue Milton, du coin de la rue St-John jusqu'à la rue des Cèdres, soit modifiée et dorénavant désignée comme étant la rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT que des représentants de la Ville ont rencontré le résident qui a formulé la demande et ont tenté, sans succès, de rencontrer l'autre propriétaire concerné par ladite demande;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte cette modification conditionnellement à ce que les propriétaires concernés par le changement de nom de la rue consentent par écrit audit changement et défrayent tous les coûts occasionnés par cette situation et plus précisément les frais de changement d'adresse;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général dans sa note de service datée du 12 octobre 2010 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville obtienne le consentement écrit des propriétaires résidant aux 415 et 417, rue Milton avant de réaliser la modification de la dénomination de la rue Milton pour la rue des Cèdres et:

D'autoriser la greffière à transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Commission de Toponymie du Québec.

**RÉSOLUTION
2010-10-348**

**COLLECTE DE BRANCHES – AUTOMNE 2010 – OCTROI DU CONTRAT À SERVICES
D'ARBRES M.G.S. INC.**

CONSIDÉRANT la collecte de branches annoncée pour l'automne 2010;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir les services de collecte de branches;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offre, les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
Services d'arbres M.G.S. inc.	85.00 \$/ l'heure
Émondage Georges Burelle	100.00 \$/ l'heure
Kiji Émondage inc.	115.00 \$/ l'heure
Arbec, Services arboricoles	125.00 \$/ l'heure

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim dans sa note de service datée du 28 septembre 2010 adressée au directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Services d'arbres M.G.S. inc., le soumissionnaire conforme le plus bas, pour un taux horaire de 85.00 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2010-10-349**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE – SOIRÉE BÉNÉFICE – ACHAT
DE BILLETS**

CONSIDÉRANT que le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire organise une soirée bénéfice le 19 novembre 2010 pour souligner son 15ième anniversaire;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis permettront au Musée de poursuivre ses activités de sensibilisation et de promotion des arts dans la région;

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'impliquer en achetant deux billets pour cette soirée bénéfique et en déléguant monsieur le maire et madame la conseillère, Eve Sapina afin de représenter la Ville lors de cet évènement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 100 \$ pour l'achat de deux billets pour aider à la tenue de cet évènement et de déléguer deux membres du conseil municipal pour y participer.

**RÉSOLUTION
2010-10-350**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 25 000 \$ À L'ORGANISME OTT CAFÉ POUR LE
PAIEMENT DES SALAIRES DE SES EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT que le Ott Café Jeunesse est un organisme créé pour les jeunes de 13 à 17 ans et se veut un lieu de rassemblement pour effectuer diverses activités;

CONSIDÉRANT que cet organisme ne peut défrayer tous les coûts engagés pour réaliser sa mission et qu'une aide financière a été demandée à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à verser la somme de 25 000\$ pour le paiement des employés de cet organisme et que tout montant résiduel au 31 décembre 2010 devra être remis à la Ville pour être réaffecté dans le programme Jeunesse 2011 de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme Ott Café pour que ce dernier paie les salaires de ses employés;

QUE l'organisme Ott café paie le salaire de ses employés et remette à la Ville d'Otterburn Park tout montant résiduel au 31 décembre 2010.

**RÉSOLUTION
2010-10-351**

**LE CHŒUR DE LA MONTAGNE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2010 –
CONTRIBUTION DE 100 \$**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier formulée par Le Chœur de la Montagne de Beloeil dans le cadre de sa campagne annuelle de financement pour la période 2010;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des 3 orientations de cette Politique est de « Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park paie une commandite au montant de 100 \$ dans le cadre de cette campagne.

**RÉSOLUTION
2010-10-352**

**DEMANDE DE SUBVENTION – PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU –
OCTROI D'UNE SOMME DE 200 \$**

CONSIDÉRANT que l'organisme Le Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu milite en faveur de l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale en créant un lien d'entraide avec un citoyen bénévole de la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme a présenté une demande de subvention dans le cadre de leur volet recrutement et reconnaissance des bénévoles;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 200 \$ à l'organisme Le Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2010-10-353**

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE : 14 AU 21 NOVEMBRE 2010, SOUS LE THÈME : « RÉFLEXIONS SUR LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR »

CONSIDÉRANT que la Semaine de la justice réparatrice se tiendra du 14 au 21 novembre 2010, partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, 164 villes canadiennes représentant près de 30 % de la population ont proclamé la semaine de la justice réparatrice;

CONSIDÉRANT que face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé aux personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT que le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal proclame la Semaine de la justice réparatrice, du 14 au 21 novembre 2010.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h28 à 21h01 :

Monsieur Bernard Jacquet du 160, rue Borden
À propos des gaz de schiste : Il retire sa question

Monsieur Benoit Groleau du 407, rue Ostiguy
À propos de l'eau non potable dans le secteur de la rue Ostiguy

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François
À propos du vote demandé pour l'adoption de la résolution concernant l'embauche d'un consultant au Service de la trésorerie et des finances. Désire savoir si la résolution sera en vigueur même s'il y a beaucoup d'absents et que le vote était de 2 conseillers contre un conseiller.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Edward
À propos des différents dossiers qui sont en cours entre autres :
- Arrêt sur Comtois coin Ozias-Leduc;
- Égouts sur Comtois;
- Bassin de rétention – Ville de Mont-Saint-Hilaire déverse à Otterburn Park;
- Limitation de la vitesse sur la rivière Richelieu;

- Réhabilitation des berges de la rivière Richelieu et notamment dans le secteur de la Halte routière;

Il veut également connaître les motifs de madame la conseillère Joëlle Réhel pour avoir voté contre la résolution d'embauche d'un consultant au Service de la trésorerie et des finances;

Il s'inquiète de l'état du Pont Noir qui est rouillé et dont les structures métalliques seraient à nu. Il aurait contacté le CN il y a 6 ans et les représentants du CN ne font rien.

Il veut savoir depuis quelle date le Ott Café est déménagé car il y aurait eu une erreur dans le journal L'Oeil régional et ce dernier se serait trompé sur l'emplacement.

À propos de documents du Directeur général des élections du Québec qui auraient été reçus à la Ville. Il veut connaître les dépenses électorales de l'équipe Martin.

Désire que la Ville prenne acte d'un don d'une toile.

Madame Yolande Dallaire de la rue des Corbeaux

Veut connaître les détails de l'embauche du consultant au Service de la trésorerie et des finances à savoir si un appel de candidatures a été réalisé pour combler le poste et si le consultant venait d'une firme en particulier.

Concernant le budget 2011, elle veut savoir si des directives ont été données au directeur général ainsi qu'aux directeurs de services pour l'adoption du prochain budget.

Elle veut savoir s'il y aura une augmentation des taxes municipales moindre que l'an passé et si le taux de taxation sera à la baisse pour 2011.

Monsieur Derek Fontaine du 410, rue Bousquet

Demande si nous pourrions prévoir au prochain budget des bandes de patinoires plus hautes et plus sécuritaires car les demi-bandes seraient dangereuses.

RÉSOLUTION 2010-10-354

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h02.

Michel Martin
Maire

Julie Waite
Greffière